

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Projet de budget primitif pour l'exercice 2006 - Adoption

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après avoir entendu le rapport de M. HOUDEBERT, Vice-Président de la Communauté, Président de la Commission Finances, Planification, sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2006 de la Communauté Urbaine de Bordeaux proposé par son Président, M. Alain ROUSSET.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre, des prévisions de recettes et de dépenses de ce budget,

Le Conseil de Communauté,

- Vu la loi du 31 décembre 1966, le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les dispositions prévues à l'article L 2312-2 ;

- Vu la délibération 01/1006 du 9 novembre 2001 par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de voter son budget :

- par nature avec présentation fonctionnelle
- par chapitre avec possibilité d'ouvrir en section d'investissement des opérations constituant des chapitres.

- Vu le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance publique du 14 novembre 2005 ;

- Vu le budget primitif 2006 de la Régie à seule autonomie financière de l'Abattoir, lequel en application des articles R 2221-63 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales a reçu un avis favorable de son conseil d'exploitation lors de sa réunion du 20 octobre 2005 et est présenté, ce même jour, à votre Assemblée ;

- Vu le budget primitif 2006 de la Régie à seule autonomie financière des Restaurants Administratifs, lequel en application des mêmes articles R 2221-63 et suivants

du Code Général des Collectivités Territoriales a reçu un avis favorable de son conseil d'exploitation lors de sa réunion du 1er décembre 2005 et est présenté également, ce même jour, à votre Assemblée ;

- Vu le budget primitif 2006 de la Régie à simple autonomie financière du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), lequel en application des mêmes articles R 2221-63 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales sera soumis à son Conseil d'exploitation et qui sera adopté, par délibération spécifique, en même temps que la création de cette régie, ce même jour, par votre Assemblée.

- Considérant que ces deux budgets annexes sont rattachés pour ordre au budget de notre Etablissement ;

- Vu les dispositions des articles L 1612-4, L 1612-5 et 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant l'équilibre budgétaire desquelles il résulte que "... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section d'investissement comporte un excédent notamment après inscriptions des dotations aux amortissements exigées" ;

Après en avoir délibéré, décide d'approuver, chapitre par chapitre et selon le détail ci-après, le projet de budget primitif pour l'exercice 2006 de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

lequel projet de budget 2006 est arrêté, en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

	Mouvements Budgétaires
	DEPENSES
BUDGET PRINCIPAL	851 967 7
BUDGETS ANNEXES	474 044 0
dont	
SPANC	263 3
ASSAINISSEMENT	83 986 0
EAU INDUSTRIELLE	1 589 4
TRANSPORTS URBAINS	372 953 3
PARCS DE STATIONNEMENT	6 872 3
ABATTOIR	1 321 8
REGIE ABATTOIR	2 350 0
REGIE RESTAURANTS ADMINIST.	1 619 0
RESEAU DE CHALEUR	2 285 0
CREMATORIUM	680 0
S.E.P.F.	122 3
TOTAL SECTIONS BUDGET GENERAL	1 326 011 8
Excédent d'investissement prévisionnel	1 375 3
TOTAUX EGAUX 2 à 2	1 327 387 1

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

Voix pour

Voix contre

abstentions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Mme NOEL et M. HURMIC s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 DÉCEMBRE 2005**

M. HENRI HOUDEBERT

